



QUELLE ACTION PUBLIQUE POUR L'ENVIRONNEMENT ?

L'épuisement des ressources, la pollution et le réchauffement climatique menacent notre mode de vie et la planète. L'action publique vise à prévenir ces risques et à promouvoir une croissance soutenable.



I. LES DIFFÉRENTS ACTEURS QUI PARTICIPENT À LA CONSTRUCTION DES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

1. La diversité des acteurs qui participent aux différentes étapes de la construction des questions environnementales jusqu'à leur mise à l'agenda politique

1a. La construction des questions environnementales



Exemple : lutte contre le réchauffement climatique

<p>1988 Alerte de James E. Hansen (NASA) sur l'influence des activités humaines sur le climat.</p>	<p>1988-1990 Création du GIEC par l'ONU pour évaluer les données scientifiques.</p>	<p>1992 Sommet de la Terre à Rio : le climat entre dans l'agenda international.</p>	<p>1995 Première conférence des parties (COP) à Berlin.</p>	<p>1997 Protocole de Kyoto : premières mesures pour réduire les gaz à effet de serre.</p>
---	--	--	--	--

1b. La diversité des acteurs

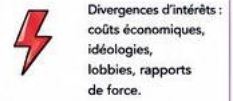
- Lanceurs d'alerte** : signalent des faits et alertent l'opinion (loi pour les protéger en 2022).
- ONG environnementales** : informent, mobilisent l'opinion, formulent des propositions.
- Experts et scientifiques** : produisent des connaissances et évaluent les risques (ex. : GIEC).
- Médias** : relaient et médiatisent les informations, sensibilisent le grand public.
- Entreprises** : peuvent contribuer à l'émergence de solutions ou s'y opposer.
- Partis politiques et élus** : transforment les demandes sociales en décisions politiques.
- Citoyens et mouvements sociaux** : manifestations, pétitions, campagnes.

2. Les acteurs entretiennent des relations de coopération et de conflit

Coopération



Conflit



Les rapports de force influencent la reconnaissance des problèmes et l'adoption des mesures.

II. L'ACTION PUBLIQUE POUR L'ENVIRONNEMENT ARTICULE DIFFÉRENTES ÉCHELLES

1. L'action publique pour l'environnement à l'échelle locale et nationale

<p>Échelle locale</p> <ul style="list-style-type: none"> Aménagement urbain, transports propres Gestion des déchets, de l'eau Plan climat-air-énergie territorial Proximité : adaptation aux besoins des territoires 	<p>Échelle nationale</p> <ul style="list-style-type: none"> Lois et réglementations (ex. : loi climat) Fiscalité environnementale Normes et contrôles Plans nationaux (Stratégie Nationale Bas-Carbone, PNACC...)
---	--

2. L'action publique pour l'environnement à l'échelle européenne et mondiale

<p>Échelle européenne</p> <ul style="list-style-type: none"> Politiques communes : Pacte vert européen Réglementations et normes (ex. : REACH) Marché européen du carbone (ETS) Fonds européens pour la transition 	<p>Échelle mondiale</p> <ul style="list-style-type: none"> Conventions internationales : CCNUCC, Accord de Paris (2015) Objectif commun : limiter le réchauffement à +1,5 - 2 °C Coopération scientifique et financière
---	---

Les enjeux environnementaux ne connaissent pas de frontières : une action coordonnée et cohérente à toutes les échelles est indispensable.

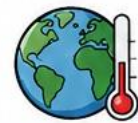
III. L'ACTION PUBLIQUE POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

1. La diversité des instruments, leurs avantages et leurs limites

<p>1a. La réglementation</p> <p>Normes, interdictions, obligations. Avantage : efficace si bien contrôlée. Limite : coûteuse, rigide.</p>	<p>1b. Les marchés des quotas d'émission</p> <p>Droit d'émettre négociable (ex. : ETS). Avantage : flexibilité, coût maîtrisé. Limite : prix du carbone parfois trop faible.</p>	<p>1c. La taxation</p> <p>Taxe carbone sur les émissions. Avantage : incite à réduire les émissions. Limite : effet sur le pouvoir d'achat.</p>	<p>1d. Les subventions à l'innovation verte</p> <p>Soutien financier à la R&D et aux technologies vertes. Avantage : stimule l'innovation et la croissance verte. Limite : coût budgétaire, incertitudes sur les résultats.</p>
--	---	--	--

2. La mise en œuvre des instruments se heurte à des dysfonctionnements de l'action publique

- Incohérences** : objectifs ambitieux mais mesures insuffisantes ou contradictoires.
- Lenteur administrative** : décisions et investissements souvent trop tardifs.
- Influence des lobbies** : certains groupes défendent des intérêts contraires à l'intérêt général.
- Manque d'information et de suivi** : difficultés à évaluer l'efficacité des politiques.
- Acceptabilité sociale** : résistances face aux coûts et aux changements de comportements.



Objectif : atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 en limitant le réchauffement à +1,5 °C.

IV. LES CONTRAINTES SUR LES ACCORDS INTERNATIONAUX DANS LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

1. La stratégie du passager clandestin

Chaque pays a intérêt à laisser les autres réduire leurs émissions, tout en continuant à polluer et à bénéficier des efforts collectifs.
Conséquence : incite au non-engagement ou à des engagements insuffisants.
Solution : accords contraignants, sanctions, mécanismes de suivi.

2. Les inégalités de développement entre les pays

Les pays en développement demandent :
• La reconnaissance de la responsabilité historique des pays développés.
• Un soutien financier et technologique pour leur transition écologique.
Conséquence : négociations longues et difficiles.
Défi : concilier équité et efficacité pour une action mondiale juste et ambitieuse.

À RETENIR

- Les questions environnementales sont construites par de nombreux acteurs.
- L'action publique mobilise des instruments variés à toutes les échelles.
- La lutte contre le réchauffement climatique se heurte à des limites et à des contraintes.
- La coopération internationale et la solidarité sont essentielles pour réussir.